

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 3 mars 2023

Temps forts de la commission permanente du 3 mars 2023

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 3 mars 2023, sous la présidence de Marc Gaudet. Cette commission était décentralisée au SDIS, à Semoy. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 48 rapports. Développement de l'action culturelle de proximité, valorisation des milieux naturels, accès à la pratique sportive ou encore soutien à la cohésion sociale étaient au cœur des débats.

Le Loiret consacre plus d'1,1 M€ en faveur de la culture sur le territoire

Le Département du Loiret soutient les communes et associations œuvrant en faveur de l'action culturelle sur le territoire à hauteur de plus d'1,1 M€. Pour exemple, le théâtre de la Tête noire de Saran se voit attribuer une aide financière de 35 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2023. La commune de Tavers bénéficie quant à elle de près de 2 000 € pour l'organisation d'un spectacle musical donné par l'Orchestre Symphonique du Loiret fin janvier 2023.

78 000 € en faveur des personnes en situation de handicap

Le Département du Loiret accorde une subvention totale de 78 000 € à des acteurs qui accompagnent dans leur vie les personnes en situation de handicap. À titre d'exemple, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France bénéficie d'une aide 50 000 € pour la mise en place d'un Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques au sein de la maison de la déficience visuelle. L'association Le Cap Bannier, lieu d'accueil collectif pour les personnes souffrant de solitude et de perte d'autonomie suite à des difficultés psychiques, se voit attribuer une subvention de 4 500 € pour son fonctionnement sur l'année 2023.

Plus de 330 000 € en faveur de la citoyenneté et la cohésion sociale

Le Département accompagne les associations du territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics qu'il accompagne. Ainsi, plus de 330 000 € ont été attribués à 9 projets en lien avec des bénéficiaires du RSA. À titre d'exemple, 28 500 € ont été accordés à l'association Sport et Avenir Entreprise pour l'accueil et le suivi de 20 bénéficiaires du RSA, avec la réalisation de 20 heures d'accompagnement individuel et 7 heures d'accompagnement collectif par bénéficiaire, avec un objectif de taux de retour à l'emploi / formation de 37 %. L'association Pour une Economie Solidaire bénéficie de plus de 10 000 € pour l'accompagnement de 12 bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation de 576 heures d'accompagnement individuel et 576 heures d'accompagnement collectif, avec objectif de 8 créations d'entreprises et 2 retours directs à l'emploi.

Le Département consacre plus d'1,6 M€ au sport dans le Loiret

Partenaire constant de tous les sportifs, le Département attribue plus d'1,6 M€ à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre, par exemple, le Cercle Pasteur Gymnastique se voit attribuer une aide financière de 30 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2023. L'US Orléans Loiret Football bénéficie d'un soutien de 100 000 € pour la mise en place d'actions visant l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Le Département agit pour préserver les ressources naturelles sur son territoire

Dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation des ressources naturelles, le Département accorde plus de 270 000 € à différentes structures œuvrant en faveur des espaces naturels. Pour exemple, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre-Val de Loire se voit octroyer 12 000 € pour le suivi des frelons asiatiques et la mise en place d'actions de lutte contre l'ambrosie. Sologne Nature Environnement bénéficie de plus de 4 000 € pour la mise en place d'actions sur l'ENS de l'Étang du Puits.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr